



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IHEMI

INSTITUT
DES HAUTES ÉTUDES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS
DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR
LES ÉTUDES STRATÉGIQUES ET PROSPECTIVES
2023**



LES THÈMES DE L'APPEL À PROJETS

Les **thématiques d'études suivantes** ont été retenues **pour 2023**, après une réunion du Comité des études du ministère de l'Intérieur en juin 2023.

> Axe 1

Comment améliorer la connaissance et la perception par la jeunesse des métiers du MIOM à horizon 10 ans ?

Les métiers du secteur public sont un débouché important en France pour une fraction non négligeable de notre jeunesse, celle âgée de 18 à 25 ans. Les possibilités d'insertion professionnelle permises tant par les contrats à durée (in) déterminée de droit public que par les concours d'accès sont une réalité bien ancrée dans les trois versants de la fonction publique, nonobstant le recrutement de plus en plus significatif d'apprentis. Il s'agirait tout d'abord de faire un état des lieux de cette situation sur les cinq dernières années. Quels sont les ressorts, chez les jeunes, pour rejoindre la fonction publique ? Puis de focaliser sur les métiers du MIOM et leur diversité. Assiste-t-on à une baisse, une stabilisation ou un accroissement de l'intérêt pour ces métiers ? En quoi se distingue-t-il des autres ministères ? Observe-t-on des spécificités dans la(non)-attractivité ?

Le MIOM est un ministère au cœur des politiques de sécurité mais aussi des politiques interministérielles, notamment dans les territoires. Un périmètre qui témoigne de la vaste palette des métiers concernés. Aussi, les évolutions sociétales propulsent ce ministère aux avant-postes de l'action publique. C'est pourquoi, il importe de mettre en adéquation cette place grandissante et l'attractivité des métiers, notamment auprès des jeunes diplômés. Une réflexion pluridisciplinaire empruntant à la sociologie professionnelle, aux sciences administratives et à l'économie publique serait de nature à apporter un éclairage sur les facteurs clés de l'attractivité des métiers du MIOM. Il sera loisible aux chercheurs d'étudier en parallèle les enjeux et supports de communication de ces métiers, à l'instar de ce qui peut exister dans le domaine des armées.

En outre, la démarche proactive des services RH des ministères régaliens pour attirer les talents, notamment dans le domaine du renseignement, est-elle une illustration d'une nouvelle tendance. C'est par exemple, les passerelles d'accès à l'ENSP au sortir d'une grande école (Ecole polytechnique, HEC, ...).

Le **Fonds d'Investissement en Etudes Stratégiques et Prospectives (FIESP)** a été créé en 2017 par le ministère de l'Intérieur afin de **renforcer la coopération avec les universités et de soutenir la recherche scientifique** dans les champs de compétence qui lui sont propres.

Ce 6^e appel à projets, piloté par l'institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI), créé par arrêté du ministre de l'Intérieur du 3 septembre 2020, est principalement destiné à soutenir des études et recherches permettant de mieux comprendre la complexité de nos sociétés, d'anticiper les mondes à venir et d'esquisser des orientations pour l'action des pouvoirs publics de demain. Dans ce cadre, le ministère de l'Intérieur propose un **appui financier pour la réalisation d'études s'intéressant aux thématiques proposées dans le présent appel à projets.**

> Axe 2 Dérèglements climatiques

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels nos sociétés sont et vont être confrontées. Les pouvoirs publics sont en première ligne car les attentes des populations avec l'amplification des risques de feux de forêt d'envergure, des inondations, des canicules en milieu urbain, etc., sont très fortes. Elles se matérialisent à travers le pouvoir régulateur de l'État pour prévenir ou minimiser le risque mais aussi dans sa capacité à préparer les populations et à intervenir en cas de crise.

Certains territoires sont plus vulnérables que d'autres et demandent une attention particulière en termes d'identification des faiblesses et des moyens d'y remédier. Ce traitement différencié répond à des analyses de risques qu'il convient d'une part de bien identifier et d'apprécier leur degré d'actualité.

Les impacts potentiels du changement climatique commandent de repenser le lien entre les niveaux central, déconcentré et décentralisé. De sorte que les mesures prises soient conformes aux réalités des territoires. La relation entre le préfet et les élus locaux doit être privilégiée. Il n'en reste pas moins que l'État demeure un acteur clé, ne serait-ce que parce qu'il garantit une forme de solidarité entre les territoires.

De plus en plus de contraintes vont peser sur les ménages et les acteurs économiques dans le cadre de la mise en œuvre des mesures climatiques. Or, sans effort de pédagogie, il sera difficile d'obtenir leur adhésion. Il en va ainsi de l'acceptabilité sociale. Vraisemblablement, la vision ordinaire « top-down » des politiques publiques mérite un examen pour laisser davantage de place aux expérimentations locales. Bref, c'est sur la dialectique « local - global » que des chercheurs pourraient apporter une plus-value.

Plusieurs domaines de recherches sont susceptibles d'être étudiés :

- La résilience des populations et des services de l'État dans un contexte de multiplication de crises d'ampleur et le rôle des services du ministère de l'intérieur et des Outre-mer

- La gestion de l'eau et plus particulièrement la réappropriation de l'eau par les populations et la multiplication des conflits d'usages entre nécessités sanitaires, économiques, écologiques et de gestion des risques

- L'adaptabilité des outils de planification et de lutte contre les catastrophes face à l'évolution des modèles et de la compréhension des phénomènes météorologiques sur le territoire.

- Les conséquences sociales du changement climatique entre évolutions radicales des luttes, rupture de la confiance en l'État, et évolution des modèles de société.

> Axe 3 Intelligence artificielle et numérique

Les outils numériques et d'intelligence artificielle connaissent un essor nouveau et les administrations publiques ne peuvent pas rester en dehors des questions de l'appropriation de ces objets. Ils représentent une opportunité d'améliorer la capacité du ministère de l'Intérieur à répondre aux défis de demain et à mieux remplir ses missions de service public au profit des populations. Toutefois, le développement de ces outils peut, représenter une menace dans leur utilisation contre la population et les services de l'État nécessitant un cadre juridique et robuste et le développement de barrières adaptées aux actes malveillants.

- Cet axe de recherche interroge donc dans un premier temps les problématiques suivantes :

- Les opportunités de développement d'outils numériques et d'intelligence artificielle au profit de l'administration du MIOM et des services opérationnels et de leurs missions ;

- La dimension juridique de la responsabilité et de la légitimité des systèmes d'intelligence artificielle et les enjeux réglementaires propres aux mondes virtuels

- L'interaction homme machine, notamment dans sa dimension cognitive et de traitement de l'information

- Le traitement des données issues des systèmes de protection usant d’algorithme et la valorisation du développement de ces outils à l’issue des grands évènements de 2023 et 2024 (WRC, JO, ...)

Dans un second temps cet axe interroge sur les problématiques suivantes :

- Quelles menaces à venir pour le MIOM et ses services ?
- Quels enjeux éthiques, de normalisation et règlementaires dans le développement des systèmes d’intelligence artificielle au profit des services de l’État ?

> Axe 4 Territoires marins et ultramarins

Les territoires marins et ultramarins sont au cœur des défis à venir. Ils supportent à la fois des enjeux écologiques, économiques et géopolitiques et représentent un défi pour les services de l’État afin d’assurer le modèle français tout en préservant les spécificités de ces territoires.

Différentes politiques se sont développées pour compenser les handicaps structurels des territoires ultra-marins liés à leurs contraintes (manque de ressources, étroitesse du marché domestique, distance par rapport aux marchés mondiaux, conditions climatiques...), mais également accompagner leurs intégrations dans le marché européen et dans leur bassin régional. Cependant, les modèles de croissance développés par les approches structuralistes reposent sur des secteurs exposés à d’importantes incertitudes liées aux transformations géopolitiques et géoéconomiques (agriculture, tourisme, finance, transport, extraction de matières premières). De plus, certaines contraintes sources de handicaps méritent d’être réévaluer compte-tenu des évolutions de la mondialisation ou encore du changement climatique. Une importante

littérature théorique et empirique consacrée à l’analyse de la croissance et du développement des petites économies insulaires et son application aux territoires ultramarins français en atteste.

Par ailleurs, les sociétés actuelles des territoires ultramarins français sont les héritières de la rencontre entre différentes populations, en particulier celles installées par choix ou de force lors de la période coloniale. De cette rencontre est née le fait créole qui a conduit à l’apparition de sociétés différentes, qui toutes donnent à voir des créations linguistiques, des synthèses culturelles, des constructions religieuses et des métissages. Si de nombreux travaux ont été conduits sur les sociétés créoles, peu l’ont été sous un angle prospectif, que ce soit en matière de dynamiques de leurs spécificités culturelles dans le contexte ultramarin français ou des apports possibles du fait créole au niveau de l’intégration de ces sociétés, en particulier dans leur environnement régional.

Cet axe de recherche souhaite interroger les problématiques suivantes :

- Le devenir des sociétés créoles dans une dynamique socio-culturelle et d’intégration régional. L’idée est ici de mieux appréhender les devenirs possibles de ces sociétés, les dynamiques socio-culturelles qui leur sont propres et les avantages et limites que cela représente dans l’espace européen et les bassins régionaux.
- Les stratégies de développement des territoires ultra-marins. Il s’agit de s’intéresser à l’actualisation des modèles de croissances des petites économies insulaires, l’évaluation des handicaps des territoires ultramarins ou encore les dynamiques structurelles d’intégration régionale et européenne.
- Les risques orphelins dans les territoires ultramarins et insulaires afin d’étudier la vulnérabilité, la résilience de ces territoires face aux tsunamis, séismes et éruptions volcaniques.

> Axe 5 Les flux migratoires

Si l'immigration est un phénomène ancien et structurant pour la société française, qui compte environ 10% de population d'origine immigrée, les recompositions récentes et la forte dynamique des flux migratoires mettent aujourd'hui sous tension les politiques publiques relatives au contrôle des frontières, au séjour, au travail et à l'accueil des étrangers, en France comme en Europe.

La dernière décennie a ainsi donné lieu à une succession de crises migratoires qui, depuis la Syrie et l'Irak jusqu'à l'Ukraine ou l'Afghanistan, ont contribué à faire évoluer les dispositifs et les règles applicables à l'accueil de ces populations. A la faveur ou en parallèle de ces épisodes exceptionnels, les flux migratoires vers la France et l'Europe ont continué de croître, au point d'interroger jusqu'aux principes de notre politique d'immigration et d'intégration.

Alors que la France a jusqu'à aujourd'hui accordé sa protection à 500.000 personnes au titre de la convention de Genève, elle a reçu en 2021 et doit instruire chaque année plus de 100.000 nouvelles demandes d'asile, déposées par des ressortissants de pays dont les taux de protection sont parfois très faibles.

Dans le même temps, la France peine à attirer les meilleurs profils et les meilleurs talents pour venir étudier et travailler sur notre territoire : alors que l'apport économique des étudiants internationaux en France a été évalué par Campus France à 1,35Md€ en 2021, la France ne se situe qu'au 6e rang mondial en la matière, derrière l'Australie, l'Allemagne et le Canada.

Dans ce contexte, les services du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer cherchent à mieux comprendre les recompositions à l'œuvre et privilégient – si possible en intégrant des éléments de réflexion prospective et l'élaboration de scénarii – les axes de recherche suivants :

- **La dimension extérieure des migrations**, notamment par l'analyse des facteurs de répulsion et

d'attractivité dans le choix des pays de destination, par l'étude des programmes de réinstallation dans les pays d'origine et par la réalisation de comparaisons entre les politiques mises en place par les États membres de l'Union européenne (conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, droit au séjour, droit du travail, etc.) ;

- **Les causes profondes des migrations**, notamment l'étude des phénomènes qui suscitent des migrations internes ou intra-régionales et l'analyse des facteurs ou des effets de seuil qui pourraient conduire les populations concernées à migrer vers l'Europe ;

- **Les communautés étrangères présentes en France**, notamment l'étude des compositions familiales et des choix d'implantation territoriale, l'analyse du rôle de ces communautés dans le choix du pays de destination, leur influence, positive ou négative, sur le parcours d'intégration des étrangers primo-arrivants et enfin l'analyse des liens avec les pays d'origine et le rôle des migrations circulaires ;

- **La dimension économique des migrations** dans une compétition mondiale pour attirer les profils qualifiés, notamment par l'étude et la comparaison des systèmes juridiques et administratifs mis en place pour attirer les étudiants ou les travailleurs dont les pays ont besoin.

> Axe 6 Thématique ouverte

Le ministère de l'Intérieur soutient, dans le cadre de cet appel à projets, toute initiative s'inscrivant dans le champ de la recherche et de la prospective dans une optique d'intérêt général, citons, par exemple et de manière non exhaustive, des thématiques ayant trait aux réseaux sociaux, à l'indépendance industrielle de secteurs considérés comme vitaux, de corruption et d'atteinte à la probité, à la résilience industrielle dans les territoires, aux radicalités militantes, aux liens entre sécurité et environnement, à la sécurisation des processus électoraux, à la numérisation des usages....

LES MODALITÉS

> Durée du projet

La **durée de l'étude** proposée dans le cadre de l'appel à projets du FIESP 2023 se situera entre **12 mois et 18 mois**.

> Conditions à remplir par les candidats

Le porteur du projet doit être rattaché à un **établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou à un organisme public de recherche français ou européen**.

Le porteur du projet ne peut candidater que dans son laboratoire de rattachement principal.

Le statut du porteur de projet doit permettre de justifier d'un engagement pérenne du laboratoire d'accueil pour la conduite de son projet.

Il ne peut pas être en contrat postdoctoral au moment de la réalisation du projet.

Chaque laboratoire d'accueil pourra proposer **plusieurs projets d'étude, un seul pourra en revanche être retenu pour bénéficier de la subvention**.

> La production et livraison de l'étude

Les travaux doivent être rédigés en **langue française, un rapport, une synthèse en langue française et un résumé en français et en anglais**.

La **livraison finale s'opère en 2 exemplaires papier** et une version numérique.

Une convention **sera établie entre le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et l'université ou le centre de recherche bénéficiaire de la subvention** précisant les modalités de financement, d'exécution, les objectifs et le calendrier de l'étude ou des livrables définis.

Le financement accordé par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer aux laboratoires d'accueil des lauréats de l'appel à projets du FIESP est une **subvention**.

Elle est accordée pour la durée du projet et son montant **se situera entre 10 000 et 40 000 euros par projet**.

Le montant de la subvention du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer sera déterminé au vu de la **cohérence entre le contenu du projet de recherche et son budget prévisionnel**, de l'ensemble des avis des membres du Comité des études mandatés et de l'intérêt marqué par les directions pour les travaux.

Les **dépenses couvertes** par cette subvention sont :

- des dépenses de personnels affectés spécifiquement au projet (chercheurs, ingénieurs, techniciens, personnels d'appui),
- des dépenses de fonctionnement (matériels de recherche, ordinateurs, ouvrages),
- d'autres dépenses afférentes à la réalisation de l'étude (frais de déplacement, organisation de séminaires ou de colloques...).

Ces dépenses peuvent recouvrir les frais de gestion correspondant au traitement de la subvention par l'organisme gestionnaire. Les dépenses sont éligibles à compter de la date de publication des résultats de l'appel à projets.

L'IHEMI est chargé du suivi de la mise en œuvre de cet appel à projets.

MODALITES DE SELECTION ET RESULTATS

L'Institut des hautes études du ministère de l'intérieur opère un examen de recevabilité des projets. L'évaluation et la sélection des projets s'effectuent sous la responsabilité du **Comité des études du ministère de l'Intérieur**. Le Comité des études sélectionnera les projets lauréats de l'appel à projets à la suite d'une double évaluation opérée par un jury composé de chercheurs et d'experts issus des ministères de l'Intérieur, de la justice, ...

Les résultats de l'appel à projets seront communiqués aux candidats en **janvier 2024**.

DEPÔT DES CANDIDATURES

L'ouverture de l'appel à projets s'opère le mardi 1^{er} août 2023. **L'appel à projets sera clos le 30/10/2023 à minuit.**

Les candidats sont invités à remplir le formulaire de candidature ci-joint et à l'envoyer à l'adresse mail : comitedesetudes@interieur.gouv.fr

ou à l'adresse postale :
Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI).
École Militaire. Case 39. 1, Place Joffre. 75007 Paris



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur

Adresse postale

IHEMI – École militaire – 1, place Joffre – case 39
75700 Paris 07 SP

Adresses opérationnelles

École militaire – 1, place Joffre 75007 Paris
Fort de Charenton – 94706 Maisons-Alfort



www.ihemi.fr